

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 27 septembre 2018 à 18h30,**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 30 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicole FALCETTA
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
14	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
16	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 7 ^{ème} délibération
22	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
26	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération
27	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
28	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
29	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
30	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
33	MERY	T	Eudes BOUVIER	
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicolas MARC Départ après la 28 ^{ème} délibération
36	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
43	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
44	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 28 ^{ème} délibération
45	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
50	VOGLANS	T	Martine BERNON	

25 communes présentes



Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
MERY
MOUXY
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIVIERS-DU-LAC

Isabelle MOREAUX-JOUANNET
Florence DUNOYER
Nicole FALCETTA
Didier FRANÇOIS
Elisabeth ASSIER
Nathalie FONTAINE
Nicolas MARC
Denise de MARCH
Martine SCAPOLAN

Autres présents non votants :

Pascal RAMPNOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Martine REVOL
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Fabien DIDIER
Catherine FABBRI
Julien BOURGES
Fabrice BURDIN
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON

Comptable public
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directrice de cabinet
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directeur Pôle Eau
Directeur des Ressources Humaines
Responsable Politique de la Ville
Responsable Aqualac
Technicien Politique Agricole
Responsable Juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20 septembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 32 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (48 titulaires et 1 suppléant), et 55 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 05 Année : 2018

Exécutoire le : 04 OCT. 2018

Affichée le : 04 OCT. 2018

Visée le : 04 OCT. 2018

EAU POTABLE

Transfert comptable de l'ex-syndicat du Rigolet à Grand Lac au 1^{er} janvier 2018

Le SIVU du Rigolet constitué en 2004, avait pour mission d'exploiter la source du Rigolet sur la commune de Chindrieux (production d'eau potable, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage) et d'approvisionner les communes d'Albens, de La Biolle, de Cessens, de Chindrieux, de Saint-Germain-la-Chabotte, et de Massingy (Haute-Savoie). La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a été substituée cette dernière commune.

La fusion opérée le 1er janvier 2017 entre les communautés d'agglomération du lac du Bourget et les communautés de communes du canton d'Albens et de Chautagne, puis le transfert de compétence eau potable à Grand lac réalisé le 1er janvier 2018 pour les territoires de l'Albanais et de la Chautagne ont emporté une dissolution du syndicat du Rigolet.

Il convient aujourd'hui d'en constater les conséquences comptables.

En application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure comptable de transfert de compétence se traduit par :

- le transfert des résultats du syndicat,
- le transfert des emprunts,
- le transfert des soldes de subventions,
- la mise à disposition des actifs.

Ce transfert est réalisé par l'intermédiaire de la commune de Chindrieux qui a reçu les éléments cités ci-dessus lors de la dissolution du syndicat.

Grand Lac assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens et équipements mis à disposition à l'exception du droit d'aliéner.

Vu :

- l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 portant extension des compétences et modification des statuts de de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget pour intégration de la compétence « Eau Potable » à compter du 1^{er} janvier 2017,
- l'arrêté inter-préfectoral (Savoie et Haute-Savoie) du 28 décembre 2017 portant cessation d'activité du syndicat du Rigolet,
- la délibération du 12 décembre 2017 du conseil syndical approuvant les principes et modalités de la dissolution,
- la délibération du 26 juin 2018 de la commune de Chindrieux portant reprise des résultats du syndicat du Rigolet et transfert à Grand Lac.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages et tous les actes nécessaires à son exécution
- APPROUVE le transfert en provenance du budget de la commune de Chindrieux au budget Eau Potable de GRAND LAC, des éléments proposés ci-dessus et détaillés dans le procès-verbal joint,

Aix-les-Bains, le 27 septembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 50
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Syndicat Mixte du RIGOLET

Source Eau Potable du Rigolet



ETAT DE L'ACTIF AU 31-12-2017

Je soussigné, Jean-François BRAISSAND, Président du Syndicat Mixte du Rigolet, certifie que l'actif du Syndicat mixte du Rigolet est constitué de :

article 2158 : 519 670,16€

- RIGOLET / NAPPE DE SERRIERES EN CHAUTAGNE - FORAGE pour 298 645,64 €
- RIGOLET / MAILLAGE VEYZE SUITE A SDAEP pour 221 024,52 €

article 211 : 1,00€

_ Terrain lieu-dit « Rigolet » pour 1,00€

La durée d'amortissement des biens de l'article 2158 est fixée à 50 ans.

Article 131 : 371 839,28€

- RIGOLET FORAGE SERRIERES-EN-CHAUTAGNE pour 271 827,28€
- RIGOLET MAILLAGE VEYZE pour 100 011,00€
- RIGOLET TERRAIN CAPTAGE pour 1,00€

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Chindrieux, le 15/11/2017

Le Président du SIVU du Rigolet
Jean-François BRAISSAND

**Transfert de la compétence Eau Potable
PROCÈS-VERBAL de mise à disposition**

CONSTATANT LE TRANSFERT DE RESULTATS ET LA MISE A DISPOSITION DE BIENS, DROITS ET OBLIGATION Y AFFERENTS ENTRE :

-Le SYNDICAT MIXTE DU RIGOLET représenté par Madame BARBIER Marie-Claire Maire agissant au nom et pour le compte dudit syndicat, en exécution de la délibération du conseil communal de Chindrieux du 26 juin 2018 et décision du Syndicat Mixte du Rigolet du 29 mai 2018 portant dissolution du Syndicat Mixte du Rigolet,

AU PROFIT DE :

- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "GRAND LAC"**, (budget 80501 régie eau Grand Lac) représentée par Dominique DORD, Président, dûment autorisé à signer le procès-verbal en exécution de la délibération concordante du Conseil communautaire.

Il a été convenu ce qui suit :

Objet :

Le présent procès-verbal définit les conditions par lesquelles le Syndicat mixte du Rigolet met à disposition de la Communauté d'agglomération Grand Lac les biens, droits et obligations pour l'exercice de la compétence Eau **à compter du 01/01/2018:**

1-Résultats :

L'annexe cadre à la délibération relative à la dissolution du Syndicat Mixte du Rigolet du 29 mai 2018 fait apparaître les soldes suivants à la clôture 2017:

Résultat de fonctionnement: + 19 962.48 €
Solde d'investissement : - 5 242.44 €

Il est décidé de transférer :

Résultat de fonctionnement: + 19 962.48 €
Solde d'investissement : - 5 242.44 €

2-Emprunts ayant servi à l'acquisition des biens mis à disposition :

NEANT

3-Subventions transférables ayant financé les biens mis à disposition :

voir tableaux annexés suivants

4-Etat de l'actif :

voir tableaux annexés suivants

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

EAU POTABLE - Transfert comptable de l'ex-syndicat du Rigolet à Grand Lac au 1er janvier 2018 - -

Date de transmission de l'acte : 04/10/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2018

Numéro de l'acte : d2531 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180927-d2531-DE

Date de décision : 27/09/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions